

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

COMMISSION MUNICIPALE DE QUÉBEC PRÉSENTE DEMANDE

DESCHÊNES SERGE PRÉSENT DÉFENSE

Chambre familiale Salle n° 1.13 Date 1^{er} décembre 2022

PRÉSIDENT : L'HONORABLE JEAN-LOUIS LEMAY, J.C.S. (JL4023)

ENREGISTREMENT

DÉBUT 9 :34
FIN 9 :40
DÉBUT 9 :55
FIN 9 :59

DEMANDE OU REQUÉRANT(E) M^e Sarah Hébert

PRÉSENTE ABSENT

DÉFENSE OU INTIMÉ(E) M^e Personnellement

PRÉSENT ABSENT

NATURE DE LA CAUSE Demande introductive d'instance SEQ.002
En déclaration d'inhabilité
GREFFIÈRE Cynthia Beaudin-Jean

APPEL DU DOSSIER ET IDENTIFICATION DES PARTIES

9 :34 Me Hébert s'adresse au tribunal
9 :35 Le tribunal s'adresse à Me Hébert
9 :36 M. Deschênes s'adresse au tribunal
9 :38 Le tribunal s'adresse à Me Deschênes
9 :39 Me Hébert s'adresse au tribunal
Suspension du dossier
9 :55 Reprise du dossier
Le tribunal rend un jugement


Cynthia Beaudin-Jean, g.a.c.s.

JUGEMENT

VU l'action en déclaration d'incapacité;

CONSIDÉRANT l'acte d'acquiescement du défendeur

CONSIDÉRANT les représentations des parties;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

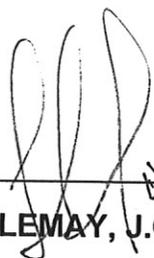
ACCUEILLE la présente action en incapacité.

DÉCLARE le défendeur Serge Deschênes incapable d'exercer la fonction de membre du conseil municipal de la ville de Baie-Comeau jusqu'à la prochaine élection municipale du 2 novembre 2025.

ORDONNE l'exécution provisoire du jugement nonobstant appel.

ORDONNE que les pièces P-2 et P-3 soient tenues confidentielles et mises sous scellées.

LE TOUT SANS FRAIS.



JEAN-LOUIS LEMAY, J.C.S.